



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

CFPPA DU GARD

Au service de la formation professionnelle continue depuis 1964



BASE QUALIFIANTE EN AGRICULTURE OUVRIER AVRICOLE

Une formation, un métier, un emploi...



OBJECTIFS

- ▶ Posséder les connaissances théoriques et pratiques indispensables pour comprendre et mettre en pratique les savoir faire professionnels
- ▶ Exécuter les gestes professionnels requis pour chacune des tâches spécifiques de l'arboriculture, de la viticulture et du maraîchage
- ▶ Transférer les savoirs et savoir faire acquis en formation pour intégrer le monde du travail
- ▶ Répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises arboricoles, viticoles et maraîchères des territoires : Costières, de la Petite Camargue, Vallée du Rhône gardoise
- ▶ Sécuriser le parcours professionnel des apprenants en développant la poly-compétence viticulture arboriculture maraîchage machinisme
- ▶ Permettre la transition professionnelle entre emploi saisonnier et emploi permanent

PROGRAMME DE LA FORMATION

ARBORICULTURE

Conduite du verger
Taille des arbres fruitiers
Cueillette et conditionnement

VITICULTURE

Conduite du vignoble
Taille de la vigne

MARAICHAGE

Mise en place des cultures
Entretien et suivi
Récolte

MACHINISME AGRICOLE

Conduite et entretien du matériel agricole
Travail du sol
Utilisation des pulvérisateurs

PROTECTION PHYTOSANITAIRE

Protection des cultures
Formation préparant au Certificat individuel dit «Certiphyto»

STAGE EN ENTREPRISE

Mise en situation professionnelle

Méthodes pédagogiques :
La réalisation du module s'effectue avec des temps de travaux pratiques permettant d'utiliser des outils spécifiques (sécateurs, ciseaux, etc.) de l'exploitation agricole de l'Etablissement ou d'exploitations agricoles associées .
L'action de formation est modularisée et peut être suivie de façon intégrale ou partielle.

Modalités d'évaluation:

Les compétences sont évaluées à travers une mise en situation professionnelle.

Modalités de validation:

Les compétences acquises sont consignées sur une attestation de compétences.

FINANCEMENT ET REMUNERATION

VOUS ÊTES EN ACTIVITÉ :

Votre formation peut être financée par votre fonds d'assurance formation dans le cadre d'un plan de formation de votre entreprise ou dans le cadre de votre Compte Personnel de Formation (CPF).

VOUS ÊTES EN EMPLOI :

Le Conseil Régional finance les formations des demandeurs d'emploi dans le cadre du PRF, Programme Régional Formation

A TITRE PERSONNEL :

Vous pouvez financer vous-même n'importe quelle formation

LA RÉMUNÉRATION:

En fonction de votre statut et selon la législation en vigueur

CFPPA DU GARD

12 avenue Cazeaux
30230 Rodilhan

① 04 66 20 33 09 tapez 4
cfppa.nimes@educagri.fr
www.epl.nimes.educagri.fr

RÉFÉRENTES ADMINISTRATIVES

FINANCEMENTS RÉGION

Catherine MONNIER

① 04 66 20 81 27
① 04 66 20 33 09 tapez 4

Véronique GAUER

① 04 66 20 81 29
① 04 66 20 33 09 tapez 4
cfppa.nimes@educagri.fr

RÉFÉRENTE ADMINISTRATIVE

AUTRES FINANCEMENTS

Sylvie GALDEANO

① 04 66 20 81 30
① 04 66 20 33 09 tapez 4
sylvie.galdeano@educagri.fr

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Stéphane ZORNIG
stephane.zornig@educagri.fr

RÉFÉRENTE HANDICAP

Sandrine MONTERO
sandrine.montero@educagri.fr

Taux de
Satisfaction
Globale: PAS DE
Mise en œuvre en
2020 et 2021

Taux de validation
des compétences:
Mise en œuvre en
2020 et 2021



VALIDATION DIPLOME

Les modules proposés permettent à chaque apprenant d'acquérir un éventail de techniques professionnelles validées par une attestation de compétences

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

Demandeurs d'emploi jeunes et adultes – femmes hommes
Niveau d'entrée : niveau VI (illettrisme, analphabétisme)
Accès à la formation après étude du dossier individuel

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS À LA FORMATION

- ▶ Avoir plus de 18 ans (sauf apprentissage)
- ▶ Ne pas avoir de contre indication médicale, avoir une bonne aptitude physique, aimer travailler en extérieur quelles que soient les conditions climatiques
- ▶ Demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle emploi
 - Être sorti-e de formation initiale depuis au moins 6 mois
 - Être orienté-e par une des structures habilitées par le Conseil Régional (Pôle emploi, Mission Locale d'Insertion, Mission Locale Jeunes, Conseil Départemental, Cap emploi, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles). Cette structure définira, validera avec vous un projet professionnel et vous orientera vers le Centre de Formation en établissant une prescription
 - Ne pas avoir effectué une formation financée par la Région dans les 12 mois qui précèdent l'entrée en formation
 - Ne pas avoir suivi plus de 2 formations qualifiantes dans les 3 ans précédents

LIEU ET DURÉE DE LA FORMATION

Deux sessions de formation : à Bagnols-sur-cèze (30230) et à Vauvert (30600)

Période : ? à ?, identique pour les 2 sessions de formation ?

Temps complet : 497 heures en centre et 210 heures en entreprise. Durées indicatives et ajustables suivant positionnement

INTERVENANTS

Formateurs diplômés et experts de l'enseignement agricole
Intervenants professionnels du secteur agricole et para-agricole

CANDIDATURE

Dossier téléchargeable sur notre site internet : <https://www.epl.nimes.educagri.fr>

COMMENT VENIR SUR LE CENTRE ?

Transports de l'Agglomération Nimoise

Réseau TANGO :

<http://www.tangobus.fr>

Réseau régional des transports publics d'Occitanie

Réseau LIO :

<https://www.laregion.fr/Train-regional-lio>

Train :

En gare de Nimes, la Gare routière
est très proche de la gare SNCF

E.P.L.E.F.P.A. de NIMES-RODILHAN
ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES
Territoire de réussites

